



Déclaration préalable au CDEN du 15 mars 2018 au titre de la FSU

Pour le 1^{er} degré :

Nous avons participé à deux CTSD dans lesquels nous avons échangé, argumenté sur la carte scolaire que vous présentez aujourd'hui à l'ensemble de la communauté éducative. En tant que représentants du personnel, nous maintenons nos remarques sur un certain nombre de choix que vous avez faits :

- La nouvelle globalisation des effectifs maternelle/élémentaire dans les RPI nous inquiète à plusieurs niveaux. Ce nouveau comptage vous permet d'opérer des fermetures en plus grand nombre. Mais ces dernières rendront les répartitions pédagogiques difficiles et se feront au détriment de la spécificité de l'école maternelle. Il n'est pas envisageable pour la FSU que des classes de MS GS CP soient constituées ou que des CP se retrouvent en maternelle ou en cours triple à 29. Même dans des milieux que vous jugez favorisés, la réussite du cycle 2 n'est pas acquise pour tous, et l'écart entre 12 en REP et 29 en RPI n'est pas acceptable. Vous avez déjà, il y a 2 ans, modifié les seuils au profit des écoles en REP et politique de la Ville. Cette globalisation des effectifs cette année, est une sorte de double peine pour les RPI. Cela fait plusieurs années déjà que nous vous alertons sur le danger d'opposer ville et campagne, involontairement, par le traitement que vous faites des RPI. C'est une brèche dans laquelle s'engouffreront des esprits aux positions politiques extrêmes. Nous ne nions pas les besoins réels des REP et quartiers en politique de la ville mais le problème est toujours le même : ils ne doivent pas être aidés au détriment des autres, des moyens supplémentaires doivent être donnés pour à la fois aider les élèves de milieu défavorisés ET préserver les conditions d'apprentissages des élèves en RPI. Les politiques d'austérité et d'affaiblissement des services publics et la diminution des postes de fonctionnaires ne vont pas dans ce sens.
- Vous fermez la décharge du médiateur PASS. Nous avons compris que ces postes, sous cette appellation, n'existent plus. Pour autant vous aviez la possibilité de maintenir ses missions, sous une autre forme. Nous redisons ici que la loi de 2005 sur l'accueil des élèves en situation de handicap dans les classes dites ordinaires, nécessite d'accompagner les collègues dans le quotidien et ce poste de médiateur le permettait.
- Nous souhaitons aussi rappeler ici la position de la FSU sur les REP+ et REP : l'expérimentation des CP et CE1 dédoublés ne peut en aucun cas justifier la suppression de postes RASED. En effet les effectifs réduits sont un levier de la réussite scolaire mais ne résolvent pas la grande difficulté scolaire que les enseignants spécialisés des RASED sont à même de traiter. Nous restons donc vigilants : cette année vous redéployez les postes RASED sur le département mais nous veillerons à ce qu'ils demeurent dans les REP où ils étaient implantés jusqu'alors et où ils répondent à de réels besoins.

Pour le second degré

Dans l'Education, les mêmes logiques continuent, en Collèges comme avec la réforme du lycée, du bac et du nouveau dispositif d'orientation « parcoursup ». Dans le Territoire de Belfort pour la rentrée scolaire 2018 le taux d'encadrement change assez peu pour les collèges. Nous déplorons donc la création d'un nombre insuffisant de classes (0) alors que le nombre d'élèves augmente (+91)... Comme d'habitude les effectifs par classe dans certains établissements resteront trop élevés. Cette situation est récurrente pour les élèves comme pour les enseignants. Certains collèges sont particulièrement maltraités par l'administration, en manque de moyens, qui fragilise les conditions d'enseignement. C'est le cas à Rougemont le Château, à Belfort Chateaudun et à Léonard de Vinci, à Giromagny, à Delle et à Morvillars...

En ce qui concerne l'emploi, la situation va donc rester complexe. Aujourd'hui, l'administration nous impose 6 suppressions pour 2 créations de postes fixes. En ce qui concerne les moyens provisoires d'enseignement, si nous additionnons le tout, c'est plus de 10 postes qui devraient être ajoutés aux collèges.

Certains collègues continueront donc d'avoir des services difficiles car l'émiettement des postes s'accroît. Cette gestion à l'heure près ne favorise pas le travail en équipe et démotive certains collègues qui assurent de nombreux déplacements. Tous les établissements sont touchés par ce phénomène, y compris ceux situés en REP.

Le gouvernement, malgré ses beaux discours et ses moyens de communication, insiste sur les politiques d'austérité qui fragilisent le service public en général et notamment l'Education. Ces choix favorisent l'injustice sociale et maltraite les agents de la fonction publique. C'est pour cela que la FSU avec ses partenaires syndicaux appelle à la grève et à manifester le 22 Mars prochain.